

# DELIBERATIONS

=oOo=

L'an deux mil neuf, le vingt et un avril à 20 heures trente, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie annexe de Ponchapt, sous la présidence de Monsieur Jacques REIX, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 15 avril 2009.

**Nombre de Conseillers :** *en exercice* : 19  
*présents* : 15  
*votants* : 15

**PRESENTS :** MM. REIX, M. BOILEAU, Mme PENISSON, MM. LACLOTTE, ROUSSEAU, LABORDE, M. BORDE, Mmes CHATEAU, FREGIER, MM. LOUIS, LUTZ, MAUREAU, Mme PEYRONNET MM. REBEYROLLE, REGNER

**EXCUSÉS :** Mmes BAYLE, BUSO, PHILIT, M. PLANCHAT

**ABSENTS :** néant

Monsieur Alain BORDE a été élu secrétaire.

=oOo=

*Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.*

*Le registre des délibérations a été signé par chacun des membres présents.*

=oOo=

## **SUBVENTIONS 2009**

Le Conseil municipal décide des subventions suivantes :

### **ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Tennis-Club Foyen .....	1 000,00
Club Nautique Foyen Aviron .....	1 600,00
G.A.L.O. Canoë-Kayak .....	1 000,00
Stade Foyen Rugby .....	1 300,00
Section Cross et Athlétisme Stade Foyen .....	300,00
Association Sportive Lycée Elisée Reclus .....	250,00 *
Association Sportive du Collège Elie Faure .....	600,00 *
Boule Foyenne .....	150,00
Judo-Club Foyen .....	300,00
Société de Chasse de Port-Sainte-Foy .....	250,00
Société de Chasse de Ponchapt .....	250,00
Sporting Club Basket Saint-Avit-Saint-Nazaire .....	500,00
Cercle Aéronautique Foyen .....	100,00
Hand Ball Foyen-Vélinois .....	1 800,00
Raquette Ponchaptoise .....	600,00
Football Pays Foyen .....	500,00
Cadets de Bergerac .....	600,00
Association Sainte-Foy Gym .....	200,00

\* sous réserve d'une vérification réglementaire

**SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :**

Tennis Club Foyen (destruction bulle) .....	1 500,00
Stade Foyen Rugby (centenaire) .....	500,00
Raquette Ponchaptoise (pour achat d'une table) .....	500,00
<b>TOTAL subventions de fonctionnement .....</b>	<b>11 300,00</b>
<b>TOTAL subventions exceptionnelles .....</b>	<b>2 500,00</b>

### ***ASSOCIATIONS CULTURELLES***

Ecole de Musique Atelier 104 .....	1 700,00
Ecole de Spectacles .....	500,00
Les Café-Théaffreux .....	500,00
Association Mosaïques .....	400,00
Centre d'Etudes et de Recherches Préhistoriques .....	100,00
Amis de Ste-Foy et sa région .....	100,00
Groupe Naturaliste de Guyenne .....	180,00
Association des Gabariers .....	500,00
O.M.A.C. ....	1 000,00
Antr'Eux-Vous .....	225,00
Les Batteurs Rient .....	1 000,00

### **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :**

Groupe Naturaliste de Guyenne .....	35,00
O.M.A.C. ....	1 000,00
<b>TOTAL subventions de fonctionnement .....</b>	<b>6 205,00</b>
<b>TOTAL subventions exceptionnelles .....</b>	<b>1 035,00</b>

### ***ASSOCIATIONS POUR L'ANIMATION ET LE TOURISME***

Amicale Laïque .....	2 300,00
Comité des Fêtes de Port-Sainte-Foy .....	2 000,00
Animation Ponchaptoise .....	2 000,00
Amitiés Pays Foyen/Landkreis Rotenburg .....	100,00
Comité de Jumelage Plobsheim/Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt	1 200,00

### **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :**

Coopérative Scolaire (classes déplacées) .....	2 000,00
<b>TOTAL subventions de fonctionnement .....</b>	<b>7 600,00</b>
<b>TOTAL subventions exceptionnelles .....</b>	<b>2 000,00</b>

### ***ASSOCIATIONS POUR L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE***

Association Soutien et Entraide .....	1 000,00
Association Autisme en Pays Foyen .....	300,00
Croix Rouge Française .....	250,00
FNATH .....	100,00
Secours Populaire Français .....	200,00
Comité Ligue Contre le Cancer .....	150,00
Terre des Enfants (+ gratuité du local) .....	500,00
Don du Sang .....	100,00

<b>TOTAL subventions de fonctionnement .....</b>	<b>2 600,00</b>
--	-----------------

### ***ASSOCIATIONS DIVERSES***

Association de Parents d' Elèves Port-Sainte-Foy .....	150,00
Cadets des Pompiers .....	150,00
Association Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre	350,00
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie	100,00
Union Fédérale des Consommateurs du Vélinois.....	200,00
NAVIDOR .....	80,00
RIVEDOR .....	1 000,00
La Valise de Monsieur Livre .....	100,00
SOS Vie de Chien .....	100,00
<b>TOTAL subventions de fonctionnement .....</b>	<b>2 230,00</b>

**TOTAL : ..... 35 470,00**

#### ***COTISATIONS DIVERSES***

Association des Sainte-Foy de France .....	180,00
Union des Maires .....	485,00
SPA Bergerac (convention fourrière) .....	1 055,00
Mouvement PACT-ARIM .....	100,00
Conservatoire des Rives de la Dordogne .....	50,00
A.D.I.L. ....	325,00
Association de Sauvegarde de l'Environnement .....	455,00

**TOTAL : ..... 2 650,00**

Soit un total subventions + cotisations de ..... **38 120,00**

Le Conseil municipal a souhaité mettre en réserve une enveloppe budgétaire de **1 500 €** pour subventions exceptionnelles que les établissements scolaires pourraient demander en cours d'année à l'occasion de voyages scolaires, en fonction du nombre d'élèves de la Commune qui y participeront effectivement.

### **PLAN DEPARTEMENTAL DES CHEMINS DE RANDONNEE**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a été inscrite en 1990 au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), projet piloté par le Syndicat Mixte de Développement Ouest Bergeracois (SD24). Cependant, la Commune lors de son adhésion à la Communauté de Communes du Pays Foyen n'a plus été adhérente au SD24 et de ce fait s'est retrouvée exclue du PDIPR..

Suite à sa demande, le Conseil Général de la Dordogne lui a notifié qu'il est possible de réintégrer ce Plan, sur la base d'un premier chemin de randonnée pour l'année 2009. Ce parcours démarrerait à l'ancien port, emprunterait le chemin de halage, puis remonterait vers les moulins de la Ferraille et de la Rouquette pour finir en faisant la jonction avec les communes de Saint-Méard-de-Gurçon et du Fleix. Monsieur le Maire propose au Conseil de valider cette possibilité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte d'inscrire la Commune au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

### **TRAVAUX DE VOIRIE 2009**

Monsieur Joël ROUSSEAU, Adjoint délégué aux Travaux Publics, fait part au Conseil des prévisions de travaux d'investissement que propose la Commission municipale de la Voirie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ces travaux et en particulier de lancer une consultation dans le cadre de la procédure adaptée.

### **AVANT PROJET REHABILITATION ANCIENNE ECOLE DE PONCHAPT**

Monsieur Claude BOILEAU, Adjoint aux Bâtiments, fait part à l'Assemblée de l'étude réalisée par la Mouvement PACT-ARIM pour la réhabilitation de l'ancienne école de Ponchapt. Cet avant projet consiste en la réalisation d'un ou deux logements.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la poursuite de l'étude en vue de la réhabilitation de ce bâtiment.

### **PROJET DE TRANSPORT COLLECTIF HEBDOMADAIRE POUR PERSONNES ISOLEES**

Madame Pascale PENISSON, Adjointe aux Affaires Sociales et à la Solidarité, propose au Conseil un projet de transport collectif de personnes isolées. Le but de ce service serait d'amener une fois par semaine en centre ville des personnes qui ne peuvent pas s'y rendre ou avec grande difficulté, puis de les ramener chez elle à une heure déterminée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la poursuite des travaux de la Commission municipale Solidarité, Personnes Agées, Assistance Humanitaire et du C.C.A.S. en vue de la mise en place d'un service hebdomadaire de transport collectif de personnes isolées.

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2° CLASSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un Adjoint Administratif de 1° classe peut être promu cette année à l'ancienneté au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2° classe. En conséquence, il demande au Conseil de créer le poste nécessaire à cette promotion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de créer l'emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2° classe sur la base de 31h30 hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, et charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2° CLASSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un Adjoint Technique de 1° classe sera promu cette année à l'ancienneté au grade d'Adjoint Technique Principal de 2° classe. En conséquence, il demande au Conseil de créer le poste nécessaire à cette promotion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de créer l'emploi d'Adjoint Technique Principal de 2° classe sur la base de 33h00 hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, et charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

### **CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un Rédacteur Territorial sera promu cette année à l'ancienneté au grade de Rédacteur Principal. En conséquence, il demande au

Conseil de créer le poste nécessaire à cette promotion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de créer l'emploi de Rédacteur Principal à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, et charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

### **MODIFICATION BUDGETAIRE TRANSPORT SCOLAIRE :**

	<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Recettes d'investissement</b>	
	Article	Somme	Article	Somme
Dépenses imprévues	020	- 3 872,65		
Matériel spécifique d'exploitation	2156	3 872,65		

### **MODIFICATION BUDGETAIRE ASSAINISSEMENT :**

	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
	Article	Somme	Article	Somme
Dépenses imprévues <b>INVESTIS</b>	020	- 1 413,00		
Instal. techn., matériel et outillage	2315	1 413,00		
Dépenses imprévues <b>FONCT</b>	020	- 20 135,00		
Entretien et réparation	615	20 135,00		

## **Informations et questions diverses**

=oOo=

### **CEREMONIES DU 8 MAI**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commémoration du 64<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945 sera célébrée au Monument aux Morts de Port-Sainte-Foy à 10h45.

Cependant, comme la municipalité s'y est engagée, un dépôt de gerbe aura lieu au Monument de Ponchapt à 10h15.

## **SPANC**

Monsieur MAUREAU fait part à l'Assemblée des réclamations de certains administrés qui se sont vus contacter par le SPANC dans le cadre du contrôle obligatoire des installations individuelles alors qu'ils sont domiciliés dans une zone prévue pour du collectif au schéma d'assainissement.

Monsieur REIX confirme que ces zones ont bien été ciblées lors de la réunion publique à laquelle participait le SPANC et qu'elles échappent au champ d'action de ce dernier. Il s'agit donc d'une erreur de leur secrétariat qui a déjà été signalée et les propriétaires concernés n'auront rien à payer.

## **PARC DE MEZIERES**

Monsieur LACLOTTE indique que la Commission Environnement Cadre de Vie a fait avancer le projet d'allées à Mézières. Il s'agirait d'une allée principale qui reliera le parking du boulanger au collège, face au portique. De cette voie partiront trois allées secondaires qui mèneront à des tables de pique-nique. Ces dernières seront probablement en ciment pour résister au temps et aux dégradations volontaires. De plus, la zone comprend des bordures basses le long de la route : celles-ci seraient prolongées par des bordures similaires mais en bois.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Monsieur REGNER informe l'Assemblée sur l'association OCMAC qui remplace l'ORAC. Cet organisme a pour vocation de contribuer au développement des entreprises. Il peut accéder aux fonds européens du FEDER et subventionne donc certains projets d'aménagements. Un bilan conseil gratuit est établi pour tout projet et des subventions d'un montant de 25 % sont attribuées aux projets retenus (investissement minimum 6 000 € ; plafonnement de l'investissement subventionnable 36 000 €).

Monsieur le Maire déclare officiellement la séance achevée.

## **Questions du public :**

- Madame AGUER revient sur la subvention allouée à l'association SOS Vie de Chien et estime qu'elle mériterait une subvention plus importante. Monsieur REIX confirme que ce dossier a été bien défendu et que la commission a bien compris l'utilité de cette association. Elle a jugé la subvention adaptée à cette association récente et il rappelle que son montant sera révisé l'an prochain.
- Monsieur RAUCOULE fait part de ses réflexions sur le devenir de Ponchapt, particulièrement dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne école, de celui de transport de personnes isolées et de la réalisation du PLU. Il invite le Conseil à bien étudier la situation démographique et sociologique du bourg et de ses environs. Il pense que l'avenir de Ponchapt est intimement lié à ces trois projets et qu'il est nécessaire de refaire de Ponchapt un lieu de vie actif. Monsieur REIX indique que lui aussi pense que le maintien de l'école aurait été souhaitable mais il rappelle que l'évolution démographique va plutôt vers la fermeture de classes. Il déclare cependant qu'il veillera personnellement au sein de la Communauté de Communes à ce que les

hameaux soient bien associés comme il se doit à l'élaboration du PLU. Il confirme que le Conseil municipal, dans son ensemble, est sensible au devenir de Ponchapt.

- Monsieur J-M. CHAVANT attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que deux logements à l'ancienne école nécessiteront deux accès différents et que cela semble difficile techniquement. Il suggère la création d'un pôle médical qui comprendrait par exemple un médecin, une infirmière et un ambulancier. Monsieur REIX indique que le Conseil adhère sur le principe à une telle proposition et se considèrera avec bienveillance toute proposition en ce sens mais il fait part de ses doutes quant à sa faisabilité, à l'heure où certains départements entiers souffrent d'un déficit de médecins.
- Monsieur CORAUX remercie pour les travaux de déblayage effectués par les services techniques sur le chemin entre la Rouquette et la Nougarède. Il se félicite aussi du retour dans le Plan Départemental des Chemins de Randonnées et il espère que dans l'avenir il comprendra plus qu'un seul chemin. Il regrette cependant qu'aucune concertation n'ait encore eu lieu avec les associations et les communes voisines. Monsieur REIX lui confirme que les chemins de randonnée restent un sujet important pour la municipalité et qu'une commission municipale travaille sur ce dossier. Monsieur ROUSSEAU rappelle que la prochaine enquête publique reprend des sujets laissés en suspens depuis des années.
- Monsieur CORAUX indique que le chemin du Dieulame a été détérioré par les divers travaux riverains. Monsieur ROUSSEAU se charge de faire un état des lieux.
- M. C. CHAVANT rappelle que le bâtiment situé à côté de la salle des fêtes avait été promis comme salle d'entraînement supplémentaire à la Raquette Ponchaptoise. Monsieur BOILEAU confirme que ce bâtiment prendra sa part dans le projet de revitalisation du bourg. M. CHAVANT indique aussi au Conseil que les services techniques ont réalisé autrefois une table en ciment située derrière l'église et qu'elle est toujours utilisable. Cela pourrait être refait pour Mézières. Il demande ensuite où en est le dossier de l'adsl à Ponchapt. M. REIX lui rappelle les démarches effectuées par la municipalité en ce sens et espère avoir des informations prochainement dans le cadre de Gironde Numérique. Enfin, M. CHAVANT demande des précisions sur les futurs travaux dans la salle des fêtes, en particulier par rapport aux compétitions qui s'y tiennent. Monsieur BOILEAU l'informe que ces travaux ne sont programmés que pour 2010 ou 2011 et qu'une concertation aura bien lieu.